

REGLEMENT
VT SUMMIT GAMES
4 - 5 - 6 AOUT 2017

Les **VT SUMMIT GAMES** sont organisés conjointement par :

- OFFICE DE TOURISME de VAL THORENS – Maison de Val Thorens – 73440 VAL THORENS – 04.79.00.08.08 – valtho@valthorens.com
- SOGEVAB – Maison de Val Thorens – 73440 VAL THORENS – 04.79.00.00.18 – info@sogevab.com

Toute inscription aux **VT SUMMIT GAMES** vaut acceptation du présent règlement.

Les **VT SUMMIT GAMES** comprennent 5 courses (VT Crazy Cross, VT Speed 3200, VT Trail Poursuit 15 & 30 kms, VT Trail Kids) ouvertes aux licenciés ou non licenciés. Une marche ludique, non chronométrée, (VT Family Fun Marche) ouverte à tous.

Parcours : itinéraires de montagne en altitude balisés. Obligation de rester sur les sentiers, coupes de virages interdites. Il est indispensable d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être entraîné pour cela.

Droits, dates et conditions d'inscription : cf bulletin d'inscription et programme. Remboursement de l'inscription : l'inscription est FERME et DEFINITIVE. Aucun remboursement en cas d'absence au départ.

Assurance : L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs (n°128 440 363).

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident. L'Organisation conseille à chaque coureur d'être en possession d'une assurance en responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours.

Certificat médical : Conformément à la loi du 23 mars 1999 et à la circulaire de janvier 2008, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence FFA ou FFTRI ou FFME ou FFCAM en cours de validité ; pour les non licenciés et licenciés d'une fédération autre que celles précitées, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course est exigé. Ce document sera conservé par l'Organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Le dossier d'inscription comprend aussi le bulletin rempli et le paiement.

Catégories récompensées :

	JEUNES	SENIORS	VETERANS	MASTERS
	1998-1987	1986-1977	1976-1967	1966 et avant
VT Crazy Cross	X	X	X	X
VT Speed 3200	X	X	X	X
VT Trail Poursuit 15 kms	X	X	X	X
VT Trail Poursuit 30 kms	X	X	X	X
	BENJAMINS	MINIMES	CADETS	
	2004-2005	2003-2002	2001-2000	
VT Trail Kids	X	X	X	

Il sera établi un classement scratch et un classement par catégorie (hommes et femmes) par course. La remise des prix se fera à l'arrivée si les conditions météorologiques le permettent, en cas d'intempéries, elle aura lieu au Centre Sportif de Val Thorens. Cadeau bienvenue pour toutes les épreuves - finisher pour toutes les courses (hors VT Family Fun Marche).

Abandon : Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Mise hors course : Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard
- Non-respect du milieu naturel et des lieux traversés
- Jet de détritrus
- Cession du dossard, la cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du jury de course dans un délai de 30 minutes.

Matériel obligatoire : Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession du matériel suivant :

- Chaussures adaptées à la pratique du trail running,
- Pour le VT Trail Pursuit 15 & 30 km : téléphone portable chargé et en service, veste coupe-vent imperméable, couverture de survie, réserves d'eau et alimentaire,

Fortement recommandé :

- Bâtons
- Ceinture porte-bidon ou réserve d'eau (type camelback)
- Vêtements divers adaptés à la haute montagne

Ravitaillements : 4 sur le VT Trail Pursuit 30 km – 1 sur le VT Trail Pursuit 15 km – 1 sur le VT Speed 3200 – 1 sur le VT Trail Kids + arrivées – 1 sur le VT Family Fun Marche

Sécurité – assistance : Des postes de secours sont implantés le long du parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec la Direction de Course. Le centre médical de la station sera ouvert et en alerte durant toute la durée de la course. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Droit à l'image : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Barrières horaires : VT Trail Pursuit 30 km : le temps limite de course sera de 5 heures.

POINT DE MISE HORS COURSE	VAL THORENS – Place Caron KM 15
	A 12h00 (midi)

Attention : Aucun participant ne sera chronométré après cette barrière horaire. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après cette barrière horaire. Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

Annulation : En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.